

VOTRE DON TÉMOIGNE DE VOTRE ATTACHEMENT À VOTRE PAROISSE



le
DENIER
de l'Église catholique



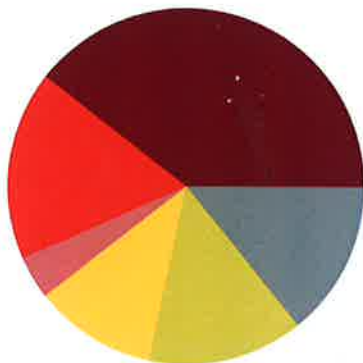
Saint Christophe
Paroisse de Javel

**PAROISSE
SAINT-CHRISTOPHE DE JAVEL**

28 rue de la Convention - 75015 PARIS
Tél.: 01 45 78 33 70
paroisse@scjavel.net
www.scjavel.net

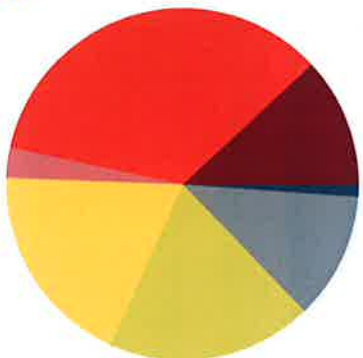
Le Denier est une ressource essentielle pour votre paroisse *(extrait du CER 2023)*

Recettes



- 39 % Denier de l'Église**
- 17 % Quêtes**
- 4 % Casuel & messes
- 11 % Offrandes & dons
- 14 % Revenus Immobiliers**
- 14 % Ressources diverses**

Dépenses



- 12 % Frais clergé**
- 35 % Frais laïcs**
- 3 % Fournitures du culte & fidèles
- 19 % Solidarité diocésaine
- 19 % Frais immeubles**
- 12 % Autres frais**
- 1 % Autres charges pastorales**



Saint Christophe
de Javel

**PAROISSE
SAINT-CHRISTOPHE DE JAVEL**

28 rue de la Convention - 75015 PARIS
Tél. : 01 45 78 33 70 - paroisse@scjavel.net - www.scjavel.net



La vie de votre paroisse



Votre paroisse en quelques chiffres

14

messes célébrées par
semaine

46

paroissiens impliqués dans
des fraternités

139

personnes engagées dans
Hiver Solidaire

77

enfants inscrits au
catéchisme ou à l'aumônerie

36360

minutes d'adoration du
Saint-Sacrement

14

personnes engagées dans le
catéchuménat

10

dimanches avec un temps de
rencontre convivial ouvert à
tous

139

paroissiens présents à la
sortie paroissiale à Lisieux



Un don à votre paroisse permet :



d'incarner
l'Évangile et
de partager
la Bonne
Nouvelle



de faire
vivre
les prêtres



de faire
des travaux
d'entretien
des locaux



de venir
en aide
aux plus
pauvres



de payer
les factures
d'énergie



d'organiser des
événements
conviviaux et
festifs pour
toutes les
générations



de contribuer
à la vie
du diocèse



de payer
les salariés :
sacristain(s),
secrétaire,
organiste...

Pourquoi donner ?

Votre don est un signe d'appartenance à votre paroisse, vous êtes membres d'une communauté où chacun contribue selon ses moyens pour annoncer l'Évangile.

L'intégralité de votre don revient à votre paroisse.

"Avec mon premier salaire d'alternant, j'ai souhaité aider ma paroisse en donnant par CB au Denier grâce à la borne dans l'église."

Ludivine, 23 ans, étudiante

"Je donne depuis plusieurs années par prélèvement automatique afin d'étaler mon don. J'ai ainsi l'impression tous les mois d'aider les prêtres de ma paroisse dans leur mission quotidienne."

Germaine 82 ans, retraitée.

Combien donner ?

Ce que vous voulez, ce que vous pouvez.

L'église recommande de verser 1 à 2 % de vos revenus.

- Un étudiant peut donner 5 à 10 € par mois.
- Un jeune pro, 30 € par mois ou plus selon ses moyens.

Si vous êtes imposable, votre don est déductible à 66 % de votre impôt sur le revenu.

1€ par jour pour ma paroisse, c'est 0,34 € par jour après déduction fiscale.